Image not found or type unknown

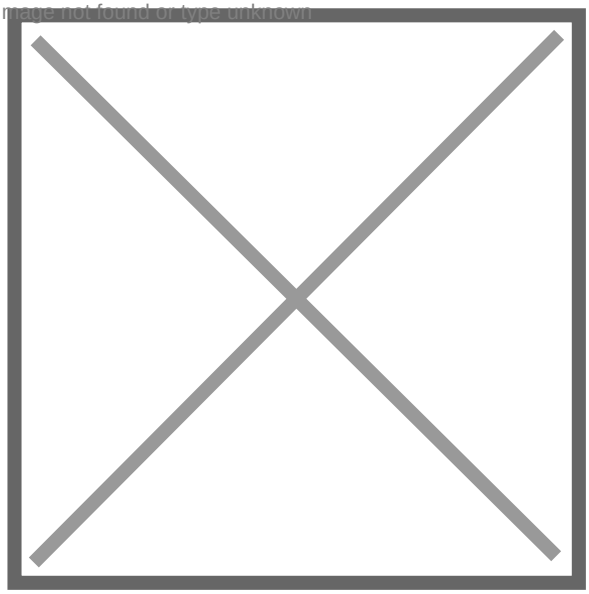

Litige avec un garage apres une reparation

Par **daubos**, le **01/09/2008** à **21:10**

Bonjour,

J'ai un probleme de grincement strident sur mon vehicule depuis 4 mois.

Le 1er garage (concessionnaire de la marque du vehicule) dans lequel je suis alle ma remplace le kit d'embraillage (1500 €), le bruit etait toujours present. Ils ont ensuite deglace les poublies, et le bruit a disparu...pour 3 mois.

Etant en cours de demenagement et en transit dans ma famille, le bruit reaparait, je l'emmene dans un second garage qui me signale une courroie accesoire a changer (480 €), le bruit est toujours present, mais je suis oblige de reprendre la route pour acceuillir les demenageur; on me dit que ce n est pas normal, mais que je peux circuler en confiance puisque la courroie faisant le bruit est neuve.

10 jours apres (ce matin) , je me presente dans un 3eme garage (concessionnaire de la marque du vehicule) a poximite de mon domicile .
Ils prennent la journee pour essayer d etablir un diagnostic, puisque je leur indique que je ne veux plus ce bruit, qui m a deja coute fort cher.
Ils m annoncent que cela vient effectivement de la courrier remplacee qui presente une usure prematuree ("on dirait qu elle a 2 ans"), et quil faut la remplacer...

Hormis le dilemne que cela me pose...le bruit sera t il encore present ensuite; suis je en droit de demander au garage n°2 de participer aux frais de changement de la courroie qu'ils viennent de m'installer?
Les garages ont ils en general une assurance couvrant ce type de frais ?

Merci par avance de votre reponse,

Bien cordialement
N LANGE

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés